Montréal, le 6 janvier 2015

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

Destinataires : **Tous les participants**

Objet : **Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport**
Dossier de la Régie : R-3888-2014

Tel que mentionné dans la décision D-2014-117, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra de **9 h à 15 h, du 2 au 13 février 2015, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du Transporteur. Dans un second temps, les témoignages porteront sur les preuves des intervenants. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience dans le dossier mentionné en rubrique, la Régie souhaiterait connaître la manière dont le Transporteur entend présenter sa preuve. En particulier, la Régie lui demande de lui indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités et la liste des témoins prévus.

La Régie demande également à l'ensemble des participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu par les participants pour contre-interroger les témoins du Transporteur et/ou ceux des intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie aimerait savoir si les participants entendent soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 14 janvier 2015** pour le Transporteur et **au plus tard à 12 h le 16 janvier 2015** pour les intervenants.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml